



Augmenter ou non la pension alimentaire

Par **morphée85**, le **30/06/2010** à **15:41**

Bonjour, rnJe voudrais des renseignements part rapport au droit et devoir sur un enfant après séparation...rnMa situation: j'ai une fille de 2.5 ans, je suis séparée de son papa depuis 2 ans, on essaie d'être en accord pour le bien de l'enfant... depuis notre séparation, il ne versait rien, et voyait sa fille lorsqu'il voulait... nous avons décidé de passer au tribunal, pour fixer "des règles", donc nous nous étions mis en accord, part rapport à nos situations, qu'il verserait 100 euros de pension (car peu de revenus) et qu'il aurait sa fille un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires... il ne versait pas la pension, jusqu'à janvier où l'on a décidé de passer au tribunal à l'amiable... Maintenant, il a retrouvé une situation, stable et correcte (salaire 1300€ mensuel, pas de loyer, ni eau ni électricité à payer), moi je vis avec mon nouvel ami (nous travaillons tous les deux, nos revenus mensuels étant à nous deux de 2600€ mensuel)... J'aimerais augmenter la pension, mais il n'est pas d'accord, et estime qu'il verse déjà bien assez... je voulais savoir à combien la pension peut être estimée part rapport à nos situations? Dois-je prétendre à une plus grosse pension? Comment se calcule une pension? Quel démarche dois-je faire pour réviser la pension? (sachant que le verdict du tribunal date du début d'année)rnEn vous remerciant d'avance